



# Téléassistance 31

Vivre chez soi avec ses habitudes et son voisinage, quoi de plus naturel ? Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le Conseil départemental met à leur disposition un service gratuit de téléassistance.

**Téléassistance 31** permet par un simple geste d'être écouté, réconforté ou secouru.

**C'est un service gratuit pour l'utilisateur**, pris en charge intégralement par le Conseil départemental.

Comment ça fonctionne

Pour pouvoir bénéficier de la Téléassistance 31, il suffit de remplir l'une des cinq conditions suivantes :

Avoir plus de 70 ans, ou

Être bénéficiaire de l'APA, ou

Être bénéficiaire de la PCH, ou

Avoir un taux d'invalidité de 80 % et plus, ou

Être dans une situation de particulière fragilité (soins palliatifs, fin de vie...).

**et retourner le dossier de demande à télécharger ci-dessous.**

[☞ dossier à télécharger](#)

**Au domicile**, un dispositif simple est mis en place :

- \* un transmetteur est installé,
- \* une télécommande ultra-légère (*pendentif ou bracelet*) permet, par simple pression, d'alerter à distance la centrale d'écoute.

**A la centrale d'écoute**, une personne prend en charge les appels, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

**Elle rappelle aussitôt et selon la situation une chaîne de solidarité s'organise pour prendre les dispositions nécessaires.**

## CONTACT

Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Direction Politiques Territoriales Infrastructures - Service Aménagement Territorial

Téléassistance 31

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse Cedex 9

Tél. 05 34 33 32 04 ou 05 34 33 32 05

courriel : [teleassistance@cd31.fr](mailto:teleassistance@cd31.fr)

